

Direction des services techniques
et de l'aménagement
Services techniques
Tél. 03 20 66 58 27
Fax : 03 20 66 58 30

181017/BC/OH

ARRETE N° ARR/2018/ST/394

Nous, Maire de la Ville de HEM,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Route,
Vu l'arrêté ministériel du 22 octobre 1963 relatif à la circulation routière, complété par la circulaire du 28 décembre 1963,

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire les mesures nécessaires pour assurer la sécurité du public,
Considérant que pour permettre l'installation de bâtiment modulaire pour les différents services, à l'hôtel de ville de Hem au 42 rue du Général Leclerc à Hem, il y a lieu de prendre toutes les mesures utiles pour réglementer ce secteur,

ARRETONS

ARTICLE 1 : le 17 octobre 2018 et ce, jusqu'au 23 octobre 2018, le stationnement de tous véhicules, cycles et motocycles, sera interdit sur l'ensemble parking de la mairie au droit des travaux au 42 rue du Général Leclerc à Hem.

ARTICLE 2 : La signalisation sera mise en place par les services techniques de la ville de Hem

ARTICLE 3 : Monsieur le Directeur Général des Services et la Police Municipale de la Commune de Hem, Monsieur le Commissaire de Police de Roubaix, Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Lille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Une ampliation du présent arrêté sera envoyée à la M.E.L., au Commissariat Central de Roubaix, au Commissariat de Police de Hem, à la Gendarmerie de Lille, au Centre de Secours de Roubaix, à la Sté Esterra et à l'entreprise BATILOC – Port Fluvial – 1^{ère} avenue – 59211 SANTES.

Fait à HEM, le



**Pour Le Maire de Hem
et par délégation, l'Adjoint aux Travaux,
aux infrastructures et à l'aménagement.**

Laurent PASTOUR